



Konkurse - Faillites - Fallimenti

GE

1. Débitrice: **DO ESPIRITO SANTO DES SA**, Chemin de Rouelbeau 2, 1252 Meinier
2. Délai pour contester l'état de collocation:
23.07.2014 jusqu'au 11.08.2014
3. **Remarques:** Compte tenu du fait que l'administration de la masse n'a pas été en mesure de se prononcer sur la production, le dépôt a été suspendu en vertu de l'article 59 OAOF. La collocation de la créance est réservée en raison d'une procédure pendante diligentée contre la faillie à savoir cause n° 21112/2011 par devant le Tribunal de première instance de Genève..
L'administration de la faillite décide de poursuivre ce procès. Les créanciers sont invités à faire connaître leur avis dans le délai de dix jours dès la présente publication étant entendu que ceux qui ne répondront pas ou ne déclareront pas par écrit s'abstenir seront considérés comme approuvant la proposition de l'administration de la faillite.»
Pas d'inventaire à déposer.
Pour tout renseignement:
Groupe 4 + 41 22 3888904
F2012002208

Office des faillites
1227 Carouge

01620415

